

Antennes-relais de téléphonie mobile

De nouvelles antennes-relais viennent d'être installées sur le château d'eau de la rue Millet en direction de la vallée (voir « *ici* » sur la photo).

Elles suscitent l'émoi des riverains : en effet ni les opérateurs, ni la mairie n'ont pris soin de les informer. De fait ils ignorent quelle en est la puissance, et malgré les promesses, ils n'ont pas accès au dossier.

Même si l'académie de médecine se veut rassurante, des études scientifiques internationales indépendantes (Agence Européenne de l'Environnement) tendent à prouver qu'il peut y avoir des risques sanitaires à proximité d'antennes relais trop puissantes.

Par ailleurs, la France autorise encore 41volts et 61 volts/m selon les technologies utilisées. Elle est parmi les pays européens aux normes les plus élevées : en Autriche le seuil d'exposition est de 0,6V/m, il est de 4 V/m en Suisse.

L'ASEVI demande qu'un état des lieux soit fait pour connaître avec précision combien d'antennes sont installées, quels sont les autres sites d'implantation sur le territoire communal, quels sont les champs électromagnétiques émis ? .

Une réunion publique doit avoir lieu pour informer la population sur ces questions. Nous disons : « *Oui à la téléphonie mobile, Non aux risques sanitaires sur la population !* »

Essonne Verte Essonne propre :

Vendredi 5 juin rendez-vous à 13h45 à l'entrée de la promenade de l'Yvette au pont de Fourcherolles.

La commune a choisi cette année de sensibiliser les élèves et les citoyens à la qualité de l'eau de l'Yvette, à son amélioration, à la préservation de cet espace sensible.

Le Siahvy, le Siom, Asconit, le Triangle Vert seront présents et répondront aux questions .

Aller à vélo à Paris ... c'est possible : même pour les cyclistes occasionnels et les familles !

Le dimanche 7 juin, journée du vélo, la Fédération des Pistes Cyclables organise avec l'ASEVI pour Villebon une « *convergence* » vers Paris en passant par Palaiseau, Antony etc. Nous vous donnons rendez-vous à 9h45 sur le parvis de la Mairie avec votre pique-nique et nous suivons un itinéraire sécurisé jusqu'à Paris.

Plus d'informations sur le site de l'ASEVI ou par mail à jcgodard@wanadoo.fr



A S E V I

Association pour la Sauvegarde de l'Environnement à Villebon

L'ASEVI, association loi 1901, a pour but de promouvoir la participation des Villebonnais(es) à la définition et à la sauvegarde de leur cadre de vie

Bulletin n°09 printemps 2009

Editorial : Un environnement préservé ?

Nous entendons fréquemment dire dans les conversations : « *A Villebon nous avons de la chance, nous vivons dans un environnement préservé !* » Est-ce aussi sûr que cela ?

Aujourd'hui nous apprécions, c'est vrai qu'il y ait encore entre le Village et le Grand Dôme quelques champs de salades, de poireaux ou de potirons ; mais pour combien de temps ? Combien d'ha seront transformés dans la décennie à venir en terrain à bâtir ou en zone d'activité ? On félicite le Triangle Vert, mais les agriculteurs ne refusent-ils pas de pérenniser leurs terres en les transformant en zone agricole protégée ?

Certes, nous aimons le bois départemental des Gelles –si petit – dont la municipalité vient de nous rappeler qu'elle n'avait aucune intention de l'agrandir, puisqu'elle a rasé toute la partie de la « *Carrière* » pour construire parking et centre de loisirs. N'a-t-elle pas préféré vendre le bois de la Fontaine d'Yvette, attendant au bois des Gelles, plutôt que de l'acheter pour une bouchée de pain ou de le faire acheter par le département ?

Pourquoi au fond préserver un espace boisé, ne sommes-nous pas les premiers, pour de multiples raisons, à abattre les arbres de nos jardins ?

Enfin nous avons l'Yvette ! L'Yvette et sa promenade que nous aimons célébrer aux Guinguettes, arpenter avec les enfants ou en compagnie d'amis ! Mais déjà une partie de l'aire de jeux et le sentier en bas des Coteaux sont englobés par la palissade du chantier de France-Pierre. Ne pouvaient-ils être préservés pour l'agrément de tous, nombreux dans ce secteur, plutôt que de servir à arrondir des propriétés qui seront vendues à prix d'or ?

Préserver son environnement, c'est l'affaire de tous : de chacun d'entre nous dans la conscience qu'il a des répercussions de ses actes sur la collectivité ; c'est bien sûr aussi une affaire de volonté politique.

Assemblée Générale de l'association et réunion publique mercredi 13 mai à la salle des Foulons à partir de 20h30

L'association fonctionne grâce à l'implication de ses membres tous bénévoles. Mais nous avons encore besoin de bonnes volontés. Plus nous serons nombreux, plus nous réussirons à faire entendre notre voix.

Michèle Loeber, présidente

Vos réactions et vos remarques sont précieuses, elles nous font tous avancer dans la bonne voie ! Bonne lecture !

Chaque 2^e mercredi du mois à 20H45, réunion à la MJC pour s'informer mutuellement et traiter les dossiers en commun

*L'Asevi défend votre environnement et votre qualité de vie.
Elle est à votre écoute pour tous les problèmes de cadre de vie.*

Appelez nous au 01 60 10 63 77!

www.asevi.net courriel à contact@asevi.net

Attention nouvelle adresse et nouveau téléphone

17 bis avenue du Val d'Yvette - 91140 Villebon-sur-Yvette

Adhésion 15 Euros par an

O.I.N. de Saclay : où en sommes-nous ?

La commune de Villebon n'est pas inscrite dans le périmètre des 27 communes de l'OIN. Il n'y a cependant pas lieu de s'en réjouir car comment penser qu'elle n'en subira pas les conséquences si le « cluster » se réalise. Demain n'est pas la veille : car il manquerait encore, d'après le Journal de l'Essonne, 400 millions d'€ pour la réalisation du plan campus (qui n'est qu'un des aspects de l'opération) ! En effet, un apport de population ne va pas sans une pression immobilière accrue, avec comme corollaire une nouvelle réduction des espaces verts, des problèmes de transports en commun encore aggravés, la congestion des grands axes de circulation, et probablement l'aggravation des risques d'inondation en fond de vallée du fait de la modification du réseau hydraulique de plateau. Comment un projet d'une telle ampleur soit de nos jours encore le fait du prince ?

Nous demandons d'un débat public – prévu par la loi – mais jusqu'à présent oublié soit organisé.

Centre de Loisirs dans le Bois des Gelles

A plusieurs reprises déjà nous avons eu l'occasion de marquer notre désapprobation du choix de ce site qui nécessitait l'arasement d'une colline et le déboisement de toute une partie du bois.

Début mars a eu lieu un conseil municipal extraordinaire : l'entreprise chargée des travaux de terrassement demandait une rallonge car des problèmes sur la nature du terrain sont apparus. Le sol est en effet constitué en partie d'argiles vertes qui nécessitent des travaux de stabilisation et de sécurisation. La rallonge ayant été refusée, une autre entreprise est chargée d'assurer ces travaux.

Comment ce phénomène, auquel la commune avait déjà eu à faire lors de l'agrandissement de la MJC, n'a-t-il pas été détecté avant ? Est-ce qu'une étude d'impact sur la nature du terrain a été faite ? Est-ce que les contrôles administratifs de légalité ont bien eu lieu ?



PPRI (Plan de Prévention des risques d'inondation) :

Une enquête, réalisée par les associations, est en cours sur toutes les communes de l'Yvette. Des erreurs matérielles flagrantes peuvent être constatées sur les plans retenus. Le PPRI ne considère que les fonds de vallées inondables de 11 communes de l'Essonne sur 32 communes pourvoyeuses d'eau de l'Yvette. Des terrains plus en aval et plus élevés seraient plus inondables que des terrains de plus bas niveau qui les jouxtent en amont. Des habitations anciennes existant depuis plus de 100 ans et jamais inondées se retrouvent dans ce plan en zone inondable, révélant que le volume d'eau pour la crue centennale a été surévalué. D'ailleurs, pourquoi un coefficient majorateur, par rapport aux autres vallées de la région parisienne, a-t-il été appliqué ? (cartes PPRI disponibles sur www.asevi.net)

L'enquête se fera sur la même période pour toutes les villes concernées et aura pour objectif le recueil sur le terrain de données factuelles, observées par les habitants, et leur confrontation avec les hypothèses retenues dans le PPRI. Un questionnaire sera distribué

dans les boîtes aux lettres des habitants riverains de l'Yvette puis les adhérents de l'ASEVI passeront voir les riverains pour recueillir les formulaires.

Charte Phyt'Eaux cités :

L'opération Phyt'Eaux cités dans laquelle s'est engagée la commune a pour but de diminuer voire de supprimer l'emploi de pesticides pour l'entretien des voiries et des espaces verts dans le but de réduire la pollution des eaux.

Nous avons pu avoir connaissance du document d'audit (*voir l'article qui paraîtra dans le prochain n° du Vivre à Villebon*) et avons été reçus au Centre Technique où MM Sirot et Levasseur ont répondu à nos questions. Nous sommes heureux de constater que la commune a modifié ses pratiques et réduit radicalement, voire supprimé le recours aux produits phytosanitaires.

Nous préparons en commun avec elle une action en direction des jardiniers amateurs pour les sensibiliser au jardinage sans pesticide.

Mais que dire de l'entretien des toitures ?

Des pollutions de rivières avec mortalité de poissons et provenant de « dé-moussage » de toitures, ont été signalées. Les mousses apparaissent en surface (et non pas à l'intérieur) de tuiles poreuses et rugueuses surtout sur les parties ombragées du toit qui ont du mal à sécher. La porosité sert de réservoir d'eau aux mousses et la rugosité permet le dépôt d'humus sur lequel vont se développer les mousses. L'humidité retenue entraîne un risque de fracturation due au gel. Le dé-moussage doit donc être opéré durant une période sèche sachant bien qu'il n'existe qu'une solution non toxique: la brosse de préférence et le jet d'eau à faible puissance pour éviter d'introduire de l'humidité sous les tuiles.

Après traitement, on n'aura donc qu'une faible quantité du produit étendu sur une toiture qui restera sur les tuiles, la plus grande partie ira soit dans la gouttière soit dans l'air sous forme de fines gouttelettes toxiques pour la faune et la flore.

Il existe bien des produits dits biodégradables (à 98% de préférence). Mais la biodégradation est la décomposition de matières organiques par des micro-organismes (bactéries, champignons ou algues). Elle n'est jamais instantanée. En conséquence, la première pluie entraînera forcément un produit encore susceptible d'être toxique à moins de recueillir ces premières eaux de pluie dans des fûts.

En conclusion, soit on brosse sans produits durant l'été quand c'est possible, soit on cherche le produit le plus respectueux possible de l'environnement vendu en boutique bio (par exemple http://www.maison-ecolo.com/boutic/bou_vpro.cgi?codepro=OMS2001) sans oublier des fûts de récupération des eaux des premières pluies.

Nuisances sonores :

Une modification des plans de vol est rendue nécessaire du 15 mai au 10 juillet pour permettre à Orly de recevoir des gros porteurs en provenance ou allant aux Antilles.

De belles soirées en perspective !

Plan d'Exposition au bruit d'Orly

Essonne Nature Environnement a fait adopter à l'unanimité une motion demandant que les « zones officielles de bruit » soient contenues dans les limites actuelles du plan de gêne sonore de 2004. Elle précise également que la fédération est opposée à toute extension inconséquente de l'urbanisation qui pourrait résulter du desserrement des contraintes d'urbanisme autour d'Orly.